



## « SMA BTP peut apporter à STE les moyens de son redémarrage »

Mark Inch, président de la Société de la Tour Eiffel, revient pour «L'Agefi» sur l'offre de SMA BTP et sur le conflit qui l'oppose à son premier actionnaire

propos recueillis  
par BRUNO DE ROULHAC

### **L'Agefi: Comment voyez-vous l'avenir de STE sous l'égide de SMA BTP?**

**Mark Inch :** Le directeur général de SMA BTP, Hubert Rodarie, a une vraie vision stratégique pour le secteur immobilier coté, en particulier pour le segment de STE, positionné sur des actifs à fort rendement et à loyer économique. Nous croyons que SMA BTP peut apporter à STE les moyens de son redémarrage, initié avec succès par notre directeur général Renaud Haberkorn, tout en conservant un large actionnariat international dont il a gagné la confiance depuis son arrivée. C'est pourquoi nous souhaitons que l'offre publique d'achat lancée par SMA BTP réussisse car nous estimons qu'elle est dans l'intérêt de STE, de ses salariés et de ses actionnaires.

### **Que pensez-vous de l'attitude de Chuc Hoang?**

Chuc Hoang n'a jamais proposé de projet pour la société. Néanmoins, dès décembre 2013, nous lui avons proposé deux sièges au conseil en vue de la prochaine AG, qu'il a refusés, bien qu'il affirme le contraire, ce qui est pour le moins contradictoire. Quant à ses attaques infondées sur la rémunération des dirigeants, leur seul but est de jeter le discrédit pour favoriser une prise de contrôle rampante de la société.

### **Où en sont vos démêlés judiciaires?**

Chuc Hoang tente, régulièrement, d'instrumentaliser la justice pour déstabiliser le management. Il s'agit, évidemment, à chaque fois, d'accusations sans fondement et la justice lui a toujours donné tort. Nous avons d'ailleurs décidé de poursuivre Chuc Hoang pour dénonciation calomnieuse. Il y a quelques jours à peine, la cour d'appel de Paris a débouté MI29 et l'a condamné à verser 50.000 euros à STE, en plus des 10.000 euros demandés en première instance. En octobre dernier, Chuc Hoang avait

demandé en justice la nomination d'un mandataire ad hoc en vue de convoquer une AG appelée à se prononcer notamment sur la révocation des administrateurs. Les juges d'appel ont estimé que MI29 ne pouvait «se faire justice à soi même». Une vraie victoire pour nous.

### **Pourquoi vos résultats se détériorent-ils au premier trimestre?**

La baisse de 3,4% de nos loyers en comparable s'explique par une légère détérioration des prises à bail nettes, comme nous l'avions déjà anticipé. Si le taux d'occupation financier se détériore de 93,7% fin décembre à 92,3% fin mars, il reste supérieur aux années précédentes, ce qui valide notre politique de recentrage sur les bureaux en Ile-de-France, malgré un environnement difficile.